

Image not found or type unknown



information concernant le statu d'un EAPS

Par **Alphacentaure**, le **14/12/2022** à **17:57**

Auriez-vous l'amabilité de me faire savoir si un EAPS sous couvert d'un statu d'entreprise exerçant dans le milieu équin. Organisant des balade, louant des chevaux pour plusieurs jours. Achète et vend des équidés.

Peut prétendre au regard de la loi ne pas être un professionnel et n'étant pas une association sportive n'a pas d'obligation vis à vis du code de sport, comme cacher à la victime, malgré sa demande, qu'il n'a pas d'assurance individuelle pour les cavaliers

Par **Chaber**, le **14/12/2022** à **19:03**

bonjour

l'EAPS a obligation d'assurance